

Questions orales

membres de la Commission du statut de réfugié ont jugé que sa demande n'était pas justifiée. Je sais que le député croit, comme nous, en l'examen particulier de chaque cas. La demande a aussi été examinée d'un point de vue humanitaire.

L'avis d'interdiction de séjour signifie que M. Randeree peut partir pour le pays de son choix d'ici le 10 juin. Il ne s'agit pas d'une ordonnance d'expulsion. À lui de choisir le moyen de transport et le pays de destination.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la ministre élude le fait que le premier choix de M. Randeree est le Canada dont ses parents et sa soeur sont les citoyens.

Si la ministre croit que M. Randeree doit être renvoyé en Allemagne, de l'Est ou de l'Ouest—il est difficile de s'y retrouver de nos jours—voudrait-elle déposer des documents du gouvernement du chancelier Kohl attestant que M. Randeree sera autorisé à élire résidence en permanence dans ce pays ou qu'il ne sera pas renvoyé plus tard en Afrique du Sud?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on me dit que M. Randeree a une femme et un enfant en Allemagne. Les autorités allemandes nous assurent que rien ne s'oppose à sa venue.

Si M. Randeree quitte volontairement, il aura l'option de se faire parrainer comme parent aidé par son père qui est citoyen canadien. Ce programme ne donne aucune garantie, mais c'est, en tout cas, un moyen légitime pour M. Randeree de revenir au Canada, si c'est le pays de son choix.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le prédécesseur du ministre et le gouvernement actuel ont pris d'excellentes initiatives en matière d'environnement. Je songe notamment au Fonds pour le partenariat en matière d'environnement et à l'unité mobile de destruction des BPC. Celle-ci a été fort utile aux habi-

tants du nord de l'Ontario pour s'attaquer au problème du stockage et du traitement des BPC.

Nombre de Canadiens ont eu recours et tiennent à ces initiatives, car elles répondent parfaitement aux besoins.

Le ministre donnera-t-il l'assurance aux Canadiens qu'il ne supprimera pas les programmes actuels, qui leur sont d'un grand secours?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais féliciter le député de London—Middlesex pour le rôle capital qu'il a joué dans la tenue d'une conférence sur l'environnement à Ottawa, du 11 au 14 juin, et à laquelle sont conviées certaines des personnalités scientifiques et parlementaires les plus en vue du monde et qui proviennent de trente pays. J'ai hâte de participer à cet événement.

Comme le député le sait, le gouvernement fédéral versera, en cinq ans, 50 millions de dollars dans le Fonds pour le partenariat en matière d'environnement afin d'aider les groupes à prendre des mesures visant à protéger et à assainir l'environnement. Nous continuerons dans la même voie. Ce fonds existe bel et bien, et nous le maintiendrons.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier, le ministre a dit que les recommandations d'un rapport de Transports Canada ayant fait l'objet d'une fuite ne compromettraient pas la sécurité. Ces recommandations comportent, entre autres, une réduction du nombre d'inspections en vol et des prévisions météorologiques, ainsi que l'annulation de la formation des contrôleurs de la circulation aérienne.

Étant donné qu'il est déclaré dans le rapport en question que les compressions budgétaires auraient un impact considérable sur les systèmes de navigation aérienne, comment le ministre peut-il dire, comme il l'a fait hier, que ces compressions ne mettront pas la sécurité en péril?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait que, dans n'importe quel ministère, et particulièrement à Transports Canada,